



Succession de cdd de remplacement

Par **Xelloss**, le **02/06/2009** à **19:54**

Bonjour,
Je travaille dans un supermarché.
J'ai une collègue qui a été embauchée en CDD pour "hausse d'activité" en janvier au rayon épicerie.
Au terme de ce premier CDD, elle a été reprise en CDD pour remplacer quelqu'un qui fait parti de ce rayon (j'ai pas le souvenir qu'elle a été absente, me renseignera demain).
Elle a ensuite re-signé un autre CDD, toujours pour le même poste, mais la personne qu'elle remplaçait faisait parti de l'équipe caisse (congé maternité).
Et la, elle vient d'en re-signer un autre, toujours pour le même poste, et cette fois pour remplacer un boucher qui est en arrêt maladie.
Il n'y a eut aucun délai de carence entre chaque contrats, elle est resté dans le même rayon, a la même base horaire, même taux horaire.
Donc, on se demande dans quel mesure tout ça est légal, et si elle ne devrait pas réclamer un CDI.
Merci d'avance.